

Terrasse 2019

PALAIS DE CHINE

Terrasse estivale ■

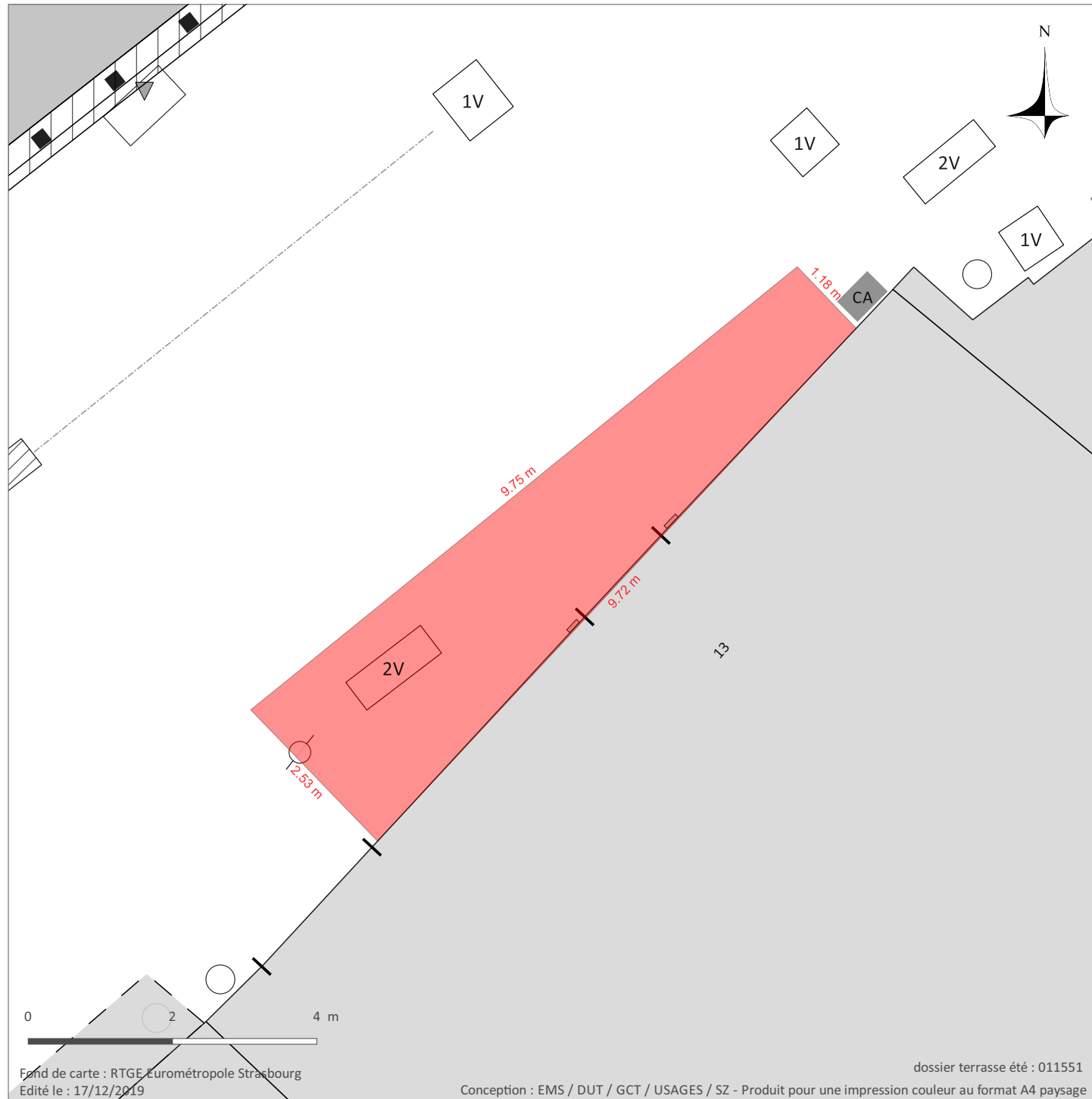
du 01/03/2019 au 31/10/2019

Début d'exploitation : 11h00

Fin d'exploitation : 22h30

Commentaire :

Surface autorisée en été : 36 m²



Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Fond de carte : RTGE Eurométropole Strasbourg
Edité le : 17/12/2019

dossier terrasse été : 011551
Conception : EMS / DUT / GCT / USAGES / SZ - Produit pour une impression couleur au format A4 paysage